



SNETAP SYGMA

Le 15 novembre 2011,

**Élections de vos
représentants
en CAP**

- **POUR** défendre et développer le Service Public
- **POUR** donner un autre avenir à la Fonction publique
- **POUR** l'arrêt des suppressions d'emplois ou des recrutements à hauteur des besoins et la résorption complète de la précarité
- **POUR** la revalorisation des salaires, de la grille indiciaire et des déroulements de carrière
- **POUR** le maintien et la reconnaissance des métiers et des qualifications
- **CONTRE** l'individualisation des rémunérations et des carrières, l'arbitraire et les inégalités

Votez pour les listes FSU !

Pour voter, utilisez les bulletins de vote fournis par l'administration, sans rajout ni rature.

Attention, le cachet de la poste ne fait pas foi,

**votre vote doit parvenir à l'administration centrale
avant le 15 novembre 2011.**

La FSU est représentée dans la quasi-totalité des CAP du MAAPRAT

Vos représentant-e-s FSU se battent pour l'égalité de traitement entre toutes et tous. Ils inscrivent leurs interventions dans la défense collective et individuelle, sans clientélisme ni favoritisme.

Voter aux élections, c'est important !

Les CAP (Commissions Administratives Paritaires) sont le lieu où s'organise la carrière des agents titulaires de la Fonction Publique : représentants de l'administration, c'est-à-dire de l'Etat employeur, et représentants des personnels à nombre égal y siègent ensemble.

Les CAP sont consultées systématiquement pour tout ce qui concerne l'évolution de la carrière de chacun (titularisations, mutations, avancements,...).

Chaque agent peut aussi saisir la CAP en cas de :

- refus de temps partiel ou de congé formation,
- contestation de l'évaluation, de l'attribution des primes (modulation, part fonction de la PFR, ...),
- modification des fonctions (perte de qualifications, de responsabilité, déclassement, etc.)

Les CAP peuvent aussi siéger en formation disciplinaire quand l'administration veut sanctionner un agent.

Les CAP sont un lieu de défense du service public, à travers celle des statuts, de la référence collective, des qualifications et des missions.

Vos représentant-e-s FSU s'assurent que les statuts et les droits des personnels sont respectés. Ils exigent que les décisions de l'administration ne relèvent pas de l'arbitraire et soient expliquées aux agents concernés.

Vos représentant-e-s FSU refusent que les CAP deviennent de simples chambres d'enregistrement des décisions de l'administration. En préparant activement les CAP, en intervenant fortement dans les débats, en développant des arguments et des positions cohérentes, ils sont les garants de la défense collective et individuelle des agents.

Vos élu-e-s FSU vous rendent compte des avis et débats dans les CAP, en vous donnant des informations utiles et complètes. Ils répondent à vos demandes de contacts.

La FSU veut faire reculer l'individualisation

La FSU n'accepte pas les dérives « managériales » en cours dans la Fonction Publique : parcours professionnels individualisés, suivis personnalisés, entretiens individuels, fixation d'objectifs individualisés, rémunérations à la performance (prime de fonction et de résultat, intéressement), modulation individuelle des primes, suivis individualisés de l'activité pour organiser de nouvelles suppressions d'emplois, mobilités considérées comme de nouvelles embauches.

Ces dérives mettent à mal les collectifs de travail et la solidarité, en mettant en concurrence les agents entre eux. Toutes ces mesures remettent en cause la protection statutaire dont bénéficie le fonctionnaire. Petit à petit, ce sont les méthodes du privé qui sont imposées, en totale cohérence avec les objectifs de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) et de la privatisation.

VOTEZ FSU